

## **STEF remporte le Trophée « F d'Or Handicap » dans la catégorie « Maintien dans l'emploi »**

**STEF a reçu, le jeudi 14 janvier 2016, le Trophée « F d'or Handicap » dans la catégorie « Maintien dans l'emploi » pour son projet d'accompagnement professionnel personnalisé des salariés reconnus travailleurs handicapés et en risque d'inaptitude professionnelle.**

Cette première édition des Trophées « F d'Or Handicap » s'inscrit dans le cadre de la convention nationale Opcalia / Agefiph. Engagé sur la thématique depuis plusieurs années, Opcalia souhaite via cet événement sensibiliser les entreprises à l'insertion de travailleurs handicapés en milieu professionnel et dynamiser la formation, le développement des compétences et l'innovation sur le champ du handicap.



**Céline Liégent, DRH RSE de STEF  
et Yohan Fournier, Responsable Mission Handicap et Diversité de STEF**

**Pour Céline Liégent, DRH RSE de STEF :** *« Le Trophée F d'Or Handicap vient récompenser une démarche globale en matière d'emploi des personnes en situation de handicap, un axe important de la politique sociale de STEF depuis presque dix ans. Une des particularités de ce projet est l'accompagnement du salarié en situation de handicap dans le cadre d'un reclassement en interne ou en externe. La concertation, le dialogue constructif, la mutualisation des efforts des parties prenantes du projet - directeurs de sites, responsables ressources humaines, médecin du travail, etc. – est fondamentale pour sa réussite. L'acteur clé reste le salarié lui-même dont l'investissement qu'il va pouvoir consacrer à son accompagnement aura un lien direct avec l'aboutissement de l'action ».*

Dans le cadre du renouvellement de son accord handicap en 2013, STEF a souhaité mettre l'accent sur le maintien dans l'emploi en proposant un accompagnement professionnel personnalisé de ses salariés reconnus travailleurs handicapés et en risque d'inaptitude professionnelle.

Cet accompagnement professionnel est mis en œuvre avec l'accord du salarié qui souhaite travailler sur la construction d'un nouveau projet professionnel compatible avec son état de santé, en vue d'un repositionnement en interne, ou si cela n'est pas possible ou souhaité, d'un reclassement en externe, en veillant à la pérennisation dans le nouvel emploi.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels. Il apporte une réponse personnalisée aux salariés pour renouer avec la confiance en soi, développer leur potentiel et mobiliser leurs ressources au service de leurs projets professionnels.

Cet accompagnement permet au salarié d'identifier les contraintes professionnelles et individuelles qui font entrave au changement, de faire émerger des pistes de reconversion professionnelle compatibles avec sa problématique de santé, ses compétences et son projet de vie, de construire un parcours de formation nécessaire à sa reconversion.

Les différentes étapes de l'accompagnement :

- Le diagnostic : entretien individuel qui permet de valider le besoin d'accompagnement professionnel et de susciter/confirmer l'adhésion du bénéficiaire au dispositif, tout en recueillant les données individuelles indispensables pour préciser la durée et le contenu de l'accompagnement.
- Etape 1 : Accompagnement au changement – Il permet de garantir l'efficacité du parcours de construction du nouveau projet professionnel et de faciliter la transition entre les deux emplois.
- Etape 2 : Définition, validation du projet professionnel – Il comprend un bilan d'orientation professionnelle, l'émergence de projets, la validation professionnelle du projet par des stages ou mises à disposition, la validation médicale du projet avec la médecine du travail, le montage d'un parcours de formation, le suivi en formation.
- Etape 3 : Accompagnement vers et dans le nouvel emploi : étape de mise en œuvre du projet - accompagnement vers l'emploi (prospection, adaptation des outils, préparation des entretiens) ou autre projet (ex : création d'activité), suivi dans l'emploi en vue de pérennisation.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, STEF s'est rapproché de l'EPITH (Evolution Professionnelle et Intégration des Travailleurs Handicapés), expert dans l'accompagnement des salariés en situation de handicap et bénéficiant d'une bonne expertise du monde de l'entreprise.

**Depuis 2013, 45 salariés ont bénéficié de ce dispositif qui a permis notamment la mise en place de projets professionnels validés ou de formations diplômantes / non diplômantes / qualifiantes.**

**Pour les 25 salariés qui sont sortis du dispositif, l'accompagnement a permis d'aboutir notamment à des reclassements en interne, des créations d'activité ou encore à l'obtention de CDI.**

---

## **A propos de STEF**

STEF est le spécialiste européen de la logistique du froid (-25°C à +18°C). Le groupe exerce et conjugue tous les métiers du transport, de la logistique et des systèmes d'information dédiés aux produits agro-alimentaires qu'ils soient bruts ou transformés. STEF propose une offre multi-services de solutions logistiques adaptées aux métiers et aux spécificités de ses clients : industriels (TPE, PME, grandes entreprises), distribution (GMS, grossistes), restauration (restauration chaînée, restauration collective). STEF compte 16 000 collaborateurs répartis dans 7 pays européens : Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suisse. STEF s'appuie sur des infrastructures froid unique en Europe : 225 plates-formes ou entrepôts, 2 025 véhicules (tracteurs et porteurs) et 2 150 remorques frigorifiques. En 2014, STEF a réalisé un chiffre d'affaires de 2 765 M€.

**Contact presse : Catherine MARIE – Tél. : + 33 (0)1 40 74 29 64 / + 33 (0)6 35 23 10 88**